



Appel à projets Alternance AP19

Juillet 2025

En partenariat
avec



APPEL A PROJET PILOTE DANS LE CADRE DE FINANCEMENT DES PROJETS DE FORMATION PAR ALTERNANCE DES ENTREPRISES

FMFP – AFD – UNION EUROPEENNE

JUIN 2025

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
Section 2. Pièces constitutives du dossier de projet.....	4
TRAME APPEL A PROJETS	6
FORMATIONS PAR ALTERNANCE	6
I. Contexte et justification de l'appel à projets	6
II. Situation du secteur de la formation professionnelle à Madagascar	7
III. Enjeux liés à l'alternance pour les entreprises et les jeunes.....	7
IV. Objectifs stratégiques	7
V. Objectifs spécifiques de l'appel à projets	8
VI. Contexte du projet	8
VII. Projets attendus	8
1. Tourisme / Hôtellerie / Restauration	9
2. Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)	10
3. Textile / Habillement / Accessoires	11
4. Développement Rural.....	12
5. BTP / Ressources Stratégiques	13
6. Éducation.....	14
7. Santé	14
8. Transport / Logistique / Concessionnaires	15
9. Finances / Assurances.....	15
10. Commerce.....	16
11. Industrie.....	17
12. Autres Secteurs	17
VIII. Types de projets visés	18
IX. Public cible.....	19
X. Durée des formations et modalités pédagogiques.....	20
XI. Conditions d'éligibilité	20
XII. Conditions générales :.....	20

XIII.	Conditions financières	21
XIV.	Résultats attendus	22
XV.	Modalités de sélection	22
XVI.	Modalités de dépôt des dossiers	22
XVII.	Calendrier (prévisionnel)	22
XVIII.	Listes des annexes	22

INTRODUCTION

FONDS MALGACHE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Association de droit malagasy
Enceinte MATERAUTO, Ankorondrano Antananarivo, Madagascar

N/Réf. : FMFP/1484/DG/DFI

Objet : **Appel à projet pilote pour les promoteurs de Projet Interentreprises dédié au Financement des formations par alternance sous statut étude / tous secteurs**

Date de lancement : 23 Juillet 2025

Date limite de présentation des projets : 22 Aout 2025

Le FMFP est une association reconnue d'utilité publique et habilitée à collecter la cotisation pour la formation professionnelle des salariés des entreprises en application de la loi N°2017-025 du 30 janvier 2018 portant Création d'une contribution financière des entreprises au développement de la Formation Professionnelle Continue et d'un fonds de gestion de cette contribution, le décret N°2018-1509 du 13 novembre 2018 portant application de la loi 2017-025, et l'arrêté interministériel N° 911/2019 du 15 janvier 2019 fixant la date de début de la collecte de la contribution des entreprises au développement de la FPC à Madagascar.

Le FMFP assure une mission générale de développement de la formation professionnelle visant :

- L'appui aux entreprises malgaches à faire face aux mutations économiques, technologiques, organisationnelles grâce au renforcement des compétences et qualifications de leurs salariés ;
- L'insertion professionnelle durable des personnes en recherche d'emploi en les formant pour occuper les emplois à pourvoir dans les entreprises ;
- L'Accroissement des compétences professionnelles des micros, petits entrepreneurs et des employés en situation d'emploi précaire.

Les types de formation financés par le FMFP sont :

- FPC – Formation professionnelle continue
- FPE – Formation Pré-Emploi
- Equité – Formation de type équité

Dans ce cadre le FMFP lance un appel à propositions pilote dédié spécifiquement à des projets interentreprises portés par des organisations ou groupements d'entreprises souhaitant financer des formations de type alternance sous statut étude.

Cet appel à projets est constitué en une seule vague dont la date limite de dépôt est fixée au 20 Aout 2025

L'appel à projets mobilisera les Droits de tirage des entreprises auxquels s'ajouteront des fonds additionnels abondés par l'Agence Française de Développement (AFD).

Le projet de type interentreprises est une action de formation répondant à une demande de compétences communes à plusieurs entreprises qui ont les mêmes objectifs en matière de développement de compétences.

Tout promoteur intéressé devra répondre aux priorités édictées et aux critères exigés dans l'appel à projets. Il devra soumettre un dossier constitué par les différents documents détaillés dans la section 2 et dont les canevas se trouvent en annexe.

Les projets doivent être adressés à Monsieur le Directeur Général du FMFP, **au plus tard le 22 Aout 2025**.

Les dossiers de soumission peuvent être adressés par voie électronique (sous format pdf) (e-mail) à : ap@fmfp.mg avec mention dans l'objet « **Soumission définitive Alternance AP19** » et/ou par envoi ou dépôt physique accompagnés de la version électronique (CD ou clé USB) à l'adresse suivante durant les jours et heures de bureau : Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP), Enceinte MATERAUTO, Route des hydrocarbures Ankorondrano, Antananarivo 101. Pour les promoteurs des régions n'ayant pas accès au courrier électronique, le cachet de la poste fera foi pour les dossiers envoyés physiquement.

Pour tout besoin d'accompagnement ou d'information, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique projetsdeformation@fmfp.mg

Tél. +261 34 41 592 77/ +261 38 41 593 03/ +261 38 41 593 01 / +261 38 41 593 04 / +261 38 41 593 05 / +261 38 61 215 48

Section 2. Pièces constitutives du dossier de projet

Pièces administratives et financières relatives au projet		Pièces d'évaluation (obligatoire) - Oui/ Non
1	Lettre de demande officielle de financement datée et signée (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
2	Formulaire de demande de financement (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
3	Budget prévisionnel du projet (canevas disponible sur fichier Excel)	Oui
4	Cahier des charges du programme de formation (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
5	Convention cadre alternance (entre l'entreprise, l'alternant et le centre de formation)	Oui (à fournir avant démarrage de la formation)
6	Déclaration d'intégrité signée par le promoteur (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
7	Plaquette de présentation du promoteur et du (des) partenaire(s) associé(s) (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
8	Présentation du centre de formation	Oui
9	CV des tuteurs en entreprise	Oui
10	Lettres de mandat du ou des partenaire(s)	Oui
11	Justificatifs de paiement des cotisations	Non (mais à préparer en cas de demande du FMFP)
12	Lettre de procuration ou de mandat de l'entreprise promoteur à la personne habilitée à la représenter et à signer le contrat	Non (obligatoire si différent du Dirigeant principal)
13	Relevé d'identité bancaire (RIB) du porteur	Non (si déjà envoyé au FMFP dans le cadre d'un autre contrat mais le

		renvoyer si le RIB a changé depuis le dernier contrat)
14	Contenu du programme de formation – à fournir par le centre de formation	Oui
15	Copie d'attestation d'assurance responsabilités civiles des alternants	Oui

TRAME APPEL A PROJETS FORMATIONS PAR ALTERNANCE

I. Contexte et justification de l'appel à projets

Le marché de l'emploi à Madagascar souffre d'un déséquilibre entre l'offre et la demande de compétences. De nombreuses entreprises malgaches se trouvent confrontées à des difficultés pour recruter des talents qualifiés, notamment en raison d'un écart important entre les compétences acquises par les jeunes en centre de formation et les exigences des entreprises en matière de compétences techniques et professionnelles. Il est à noter que le taux de chômage des jeunes âgés de 18 à 35 ans à Madagascar est de 42%¹. Ce chiffre souligne les difficultés d'insertion professionnelle pour cette tranche d'âge alors que chaque année environ 100 000 jeunes² arrivent sur le marché de travail.

Cette situation est d'autant plus accentuée par la faiblesse des dispositifs de formation en alternance, qui sont peu développés et ne permettent pas de garantir une véritable adéquation entre la formation théorique et la pratique en entreprise.

L'alternance en combinant formation théorique en centre et immersion professionnelle en entreprise constitue un levier stratégique pour la montée en compétences des jeunes et de la main d'œuvre malgache. Elle permet également d'améliorer l'adéquation formation-emploi à Madagascar.

De ce fait, les enjeux clés de la formation par alternance sont importants touchant un bon nombre d'acteurs clés de la formation et partie prenantes d'apporter une réelle valeur ajoutée à l'économie du pays :

- ❖ Réduction du chômage des jeunes : l'alternance facilite l'insertion professionnelle des jeunes grâce notamment à l'expérience acquise sur terrain pendant l'immersion professionnelle en entreprise ;
- ❖ Réponse aux besoins réels du marché du travail : les compétences développées pendant le parcours d'apprentissage sont alignées avec les besoins réels et exigences des entreprises ;
- ❖ Valorisation des métiers techniques et professionnels : les métiers ciblés sont mis en valeurs et les débouchés sont concrets ;
- ❖ Adaptabilité des ressources humaines : l'alternance développe des compétences pratiques, techniques et comportementales nécessaires dans un métier.

Cadre réglementaire

La loi n° 2015-038 du 12 janvier 2016, relative à l'enseignement technique et à la formation professionnelle, constitue le fondement juridique des établissements de formation technique et professionnelle à Madagascar. Cette loi encourage l'intégration de méthodes pédagogiques basées sur l'alternance pour développer des compétences pratiques essentielles.

Le Décret N° 2023-1251 du 30 novembre 2023, qui fixe l'organisation de la formation sous statut étude pour les établissements d'enseignement technique, professionnel et universitaire, renforce cette dynamique et permet aux entreprises privées de considérer d'ores et déjà dans leur plan de formation ce type de formation. Les grands principes suivants en découlent :

¹ Article du Journal l'express de Madagascar en date du 19 janvier 2024 «

² Article du Journal électronique Moov.mg en date du 10 Septembre 2024 « Jeunes diplômés et chômage : repenser l'adéquation formation -travail à Madagascar »

1. La formation en alternance est reconnue comme une voie efficace pour renforcer les compétences des jeunes, en permettant une immersion pratique au sein des entreprises ;
2. L'obligation d'existence d'un contrat entre les centres de formation et les entreprises et l'alternant. Ce document sera communément appelé la Convention Tripartite ;
3. Chaque alternant doit être accompagné par un tuteur au sein de l'entreprise, pour assurer le suivi et la formation sur le terrain ;
4. Un suivi régulier des progrès de l'alternant doit être effectué, tant du point de vue académique que pratique.

Cet appel à projets vise à soutenir la mise en œuvre de projets de formation en alternance, à combler les écarts significatifs entre la formation théorique et les besoins du marché du travail, dans le cadre de la stratégie nationale de développement économique, à favoriser l'employabilité des jeunes et à renforcer les dispositifs d'alternance sur l'ensemble du territoire.

II. Situation du secteur de la formation professionnelle à Madagascar

Le secteur de la formation professionnelle à Madagascar reste insuffisamment structuré et un grand nombre d'entreprises ont généralement des difficultés à trouver des formations qui répondent à leurs besoins spécifiques notamment dans les secteurs ou domaines techniques. La majorité des jeunes diplômés manquent encore de compétences pratiques indispensables à leurs métiers particulièrement dans les secteurs techniques.

Les entreprises malgaches, notamment celles œuvrant dans les secteurs stratégiques comme le Bâtiment Travaux Publics et Ressources Stratégiques (BTP-RS), les Nouvelles Technologies de l'Information et Communication (NTIC), le Tourisme Hôtellerie et Restauration (THR), le Textile Habillement et Accessoires (THA), le Développement Rural (DR) et l'industrie, sont particulièrement affectées par cette situation. Elles peinent à recruter des employés qualifiés, ce qui impacte leur compétitivité et leur capacité à innover. La formation professionnelle reste ainsi incontournable aussi bien pour les entreprises que pour les jeunes en recherche d'emploi.

III. Enjeux liés à l'alternance pour les entreprises et les jeunes

L'alternance représente un modèle gagnant-gagnant pour les entreprises et les jeunes. Pour les entreprises, elle permet de former des jeunes selon des standards professionnels spécifiques, en leur offrant une formation pratique sur le terrain. Les jeunes, de leur côté, bénéficient d'une insertion rapide dans le monde du travail et d'une facilitation d'intégration dans le monde professionnel avec un emploi concret à l'issue de la formation.

Les principaux enjeux liés à l'alternance sont :

- L'adéquation des compétences aux besoins du marché parce que l'alternance permet de s'assurer que les compétences développées par les jeunes sont directement en phase avec les exigences des entreprises ;
- L'amélioration de l'employabilité des jeunes à travers les exercices pratiques en immersion professionnelle directe au sein d'une entreprise. Les jeunes bénéficient d'un véritable tremplin pour leur insertion professionnelle ;
- La réduction du taux de chômage : l'alternance permettra aux jeunes d'entrer rapidement dans le marché du travail.

IV. Objectifs stratégiques

L'objectif principal de cet appel à projets est de mettre en cohérence les acquis en centre de formation et les exigences réelles en entreprise pour renforcer la qualité de la main-d'œuvre à Madagascar. Les entreprises ont besoin de jeunes formés à la fois sur les aspects théoriques et pratiques des métiers. En soutenant et finançant des projets de formation en alternance des entreprises, cet appel à projets permet de :

- Renforcer la compétitivité des entreprises malgaches en améliorant les compétences de leurs employés en poste ou leurs futurs salariés ;
- Réduire les écarts de compétences entre la formation académique et les besoins réels des entreprises ;
- Contribuer à la croissance économique en soutenant les secteurs clés de l'économie malgache notamment BTP-RS, TIC, THR, THA et Développement Rural, etc.
- Promouvoir la formation en alternance comme un modèle de référence pour la formation professionnelle et actions de développement de compétences

V. Objectifs spécifiques de l'appel à projets

Cet appel à projets vise à financer les projets soumis par un consortium d'entreprises ou un groupement d'entreprises cotisantes au FMFP dans le but de développer des projets de formation en alternance sur l'ensemble du territoire malgache.

De ce fait, les objectifs spécifiques de cet appel à projets sont :

1. Améliorer l'employabilité des jeunes en leur offrant des formations adaptées aux besoins réels des entreprises ;
2. Réduire le coût de l'insertion professionnelle permettant aux entreprises de former leurs futurs employés selon leurs besoins spécifiques ;
3. Accroître la présence de femmes et de jeunes dans les secteurs stratégiques et techniques de l'économie malgache ;
4. Soutenir le développement de compétences professionnelles en complément des compétences techniques spécifiques aux métiers.

Par conséquent, les projets devront répondre aux objectifs suivants :

- Projet de formation par alternance structuré qui intègre des entreprises cotisantes au FMFP et des centres de formation disposant d'autorisations et de reconnaissances délivrées par les autorités compétentes ;
- Dispositif de formation mettant en exergue un système d'encadrement renforcé, structuré et consistant permettant de suivre de manière efficace le parcours d'apprentissage et d'acquisition de compétences de l'alternant avec l'existence de tuteur et accompagnateur tout au long du parcours ;
- Accompagnement et encadrement des alternants répondant aux besoins réels des entreprises avec opportunité d'insertion professionnelle des alternants à la fin de la formation

VI. Contexte du projet

Les projets soumis doivent également démontrer leur adéquation avec les contextes suivants :

- *Socio-économique des entreprises* : l'environnement économique et social des entreprises concernées par le projet doit être exposé et soutenu notamment en termes de besoins en compétences et capacité des entreprises à prendre en charge les alternants ;
- *Besoins en qualification* : les projets doivent se focaliser sur des qualifications pertinentes au regard des métiers en demande dans les secteurs clés de l'économie ;
- *Besoins en commun* : les projets doivent répondre à des mêmes besoins identifiés en concertation avec les entreprises ciblées, garantissant ainsi leur pérennité et aux impacts à leur efficacité productive

VII. Projets attendus

Cet appel à projets dédié à la formation par alternance pour cette année 2025 a pour objectif de soutenir **30 projets** répartis sur tout le territoire malgache. Ces projets doivent être conçus pour

répondre aux besoins de compétences techniques spécifiques et professionnelles dans divers secteurs d'activités en développement à Madagascar. Chaque projet vise à préparer notamment les jeunes aux **métiers clés, techniques, en tension et métiers d'avenir** tout en soutenant le développement économique et social du pays.

Voici une présentation détaillée des secteurs concernés, des compétences éligibles, des centres de formations et des profils attendus dans chaque domaine.

1. Tourisme / Hôtellerie / Restauration

❖ Contexte :

Le secteur du Tourisme, Hôtellerie et Restauration (THR) à Madagascar, bien qu'il ait été affecté par la crise sanitaire mondiale, reste un levier stratégique pour le développement socioéconomique de Madagascar. Le pays est riche en biodiversité, en paysages uniques et en sites touristiques prisés. Après une période de ralentissement due à la crise sanitaire, le secteur connaît une reprise significative et offre des opportunités d'emploi dans plusieurs domaines :

- En 2023, Madagascar a enregistré 259 850 touristes internationaux, soit une hausse importante d'environ 97 % par rapport à 2022 (Journal Orange Actu en date du 13 février 2024) ;
- En 2024, ce chiffre a encore augmenté pour atteindre 308 275 visiteurs, marquant une progression de 40 % par rapport à l'année précédente³
- La contribution du secteur THR au PIB du pays est estimée à 13 % en 2023, avec une projection de 14,9 % pour 2025⁴.

Cette dynamique positive engendre une demande accrue en main-d'œuvre qualifiée notamment dans les domaines du service client, de la gestion hôtelière, de la restauration et de l'événementiel.

Toutefois, le secteur fait face à des défis majeurs :

- Le taux de chômage des jeunes (18-35 ans) est préoccupant, atteignant 42 % en 2025, bien au-dessus de la moyenne nationale⁵
- Une inadéquation persistante entre les formations existantes et les compétences requises par les employeurs du secteur THR ;
- Une précarité de l'emploi élevée, avec 80 % des jeunes travailleurs occupant des emplois vulnérables ou informel⁶

Dans ce contexte, la formation par alternance se présente comme une solution efficace pour :

- Aligner les compétences des jeunes avec les besoins réels du marché, en combinant enseignement théorique et expérience pratique ;
- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, notamment dans les zones touristiques prioritaires telles que Nosy Be, Sainte-Marie, Fort Dauphin et Diego Suarez ;
- Valoriser les métiers dans le secteur THR, essentiels à la qualité de l'expérience touristique

Le financement des formations par alternance dans le secteur THR est ainsi crucial pour :

³ Information relayée par Xinhua News Agency et Madagascar Tourisme.com : <https://madagascar-tourisme.com/fr/308-275-arrivees-touristiques-enregistrees-en-2024/>

⁴ Article du Journal Moov en date du 09 janvier 2025 « Projections économiques 2025 : Madagascar anticipe une croissance de 5 % du PIB »

⁵ Etude COEF - Ressources Résultats de l'enquête Afrobarometer Round 10 à Madagascar 2024, sur « l'égalité des genres » et « la promotion de la jeunesse » Moov Madagascar, Newsmada afrobarometer.org

⁶ Source Rapport pays Madagascar, Youthstart global Phase Initiale — Étude de l'Écosystème des opportunités Économiques et financières des jeunes- UNCDF, Avril 2017)

- Répondre à la demande croissante en personnel qualifié, soutenant ainsi la croissance du secteur ;
- Réduire le chômage des jeunes en leur offrant des opportunités d'emploi durable et de qualité ;
- Renforcer la compétitivité des entreprises, en améliorant la qualité des services offerts aux touristes.

❖ **Compétences éligibles :**

- **Accueil et gestion client** : Accueillir et orienter les clients dans des établissements d'hébergement, de restauration ou d'agences de voyage ;
- **Management hôtelier** : Gestion opérationnelle et stratégique d'un hôtel, gestion des réservations, des services et des équipes, International hotel Management, Programme Marco Polo, Management de l'hôtellerie et Tourisme, Luxury Brand Management, Revenue Management, International Wine & Spirits Management, Resort Management, Ecotourism Management, entrepreneuriat en tourisme et hôtellerie, Développement du tourisme durable
- **Cuisine et restauration** : Préparation des plats, gestion de la cuisine, maîtrise des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire, gestion de salle et bar ;
- **Gestion des événements** : Organisation de séminaires, conférences, mariages et autres événements ;
- **Marketing touristique** : Promouvoir la destination Madagascar à travers les canaux numériques et traditionnels.
- **Soutien en gestion des ressources humaines dans les hôtels** : Recrutement et formation du personnel, gestion des plannings et des performances.

Les entreprises dans ce secteur sont en attente de personnel qualifié pour répondre à des normes internationales et aux exigences de qualité.

2. Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

❖ **Contexte :**

Avec la digitalisation croissante, le secteur des TIC à Madagascar connaît une expansion significative, tant dans le développement des infrastructures que dans les services numériques (bancaires, logistique, e-commerce, etc.). Ce secteur est crucial pour le développement de l'économie numérique et l'inclusion sociale. Cette dynamique se manifeste par :

- Une croissance rapide des entreprises dans le secteur TIC avec plus de 400 nouvelles entreprises créées en trois ans grâce à des infrastructures modernes telles que le câble sous-marin EASSY et une capacité internet extensible de 8.3Gbps⁷
- Une amélioration de la connectivité étant donné le taux de pénétration de l'internet en hausse de 12,59%, couverture nationale 3G à 78% et 4G à 46% facilitant l'accès aux services numériques⁸
- Une contribution significative au PIB à hauteur de 350 milliards d'ariary et qui ambitionne d'atteindre 6% du PIB d'ici 2028⁹.

Cependant, cette croissance est freinée par un manque de compétences adaptées aux besoins du marché :

⁷ Publié le Lundi 17 juillet 2023 sur l'Express de Madagascar

⁸ Sources ARTEC et relayé par FMFP en Juillet 2024

⁹ Article du journal de l'express de Madagascar en date du 12 octobre 2024

- Environ 10% des 600 Techniciens et Ingénieurs en informatique formés chaque année partent à l'étranger, attirés par des meilleures opportunités. Cette situation accentue la pénurie de main d'œuvre qualifiée pour répondre aux besoins du marché¹⁰ ;
- Faible taux de formation continue parce que seulement 10% des employeurs proposent des formations formelles à leurs salariés, limitant l'adaptation des compétences aux évolutions technologiques¹¹.

Dans ce contexte, la formation par alternance fait partie d'une solution pertinente pour :

- Aligner les compétences des jeunes avec les besoins du marché ;
- Faciliter l'insertion professionnelle. A l'instar d'établissements qui proposent des formations en alternance avec un rythme de 15 jours en entreprise et 15 jours en formation, permettant aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle valorisée et financer leurs études ;
- Réduire la fuite des talents ;
- Renforcer la compétitivité des entreprises.

❖ **Compétences éligibles :**

- **Développement web et mobile** : Création et gestion de sites web, applications mobiles, et plateformes de commerce électronique ;
- **Intégration et Développement** : études, analyse et développement informatique, diagnostic et support logiciel ;
- **Cybersécurité** : Protection des systèmes d'information, prévention des cyberattaques, gestion des risques informatiques ;
- **Gestion des bases de données** : Installation, gestion, optimisation et sécurisation des bases de données ;
- **Réseaux et systèmes** : Installation et maintenance des infrastructures réseau, gestion des serveurs, et optimisation de la connectivité, gestion et exploitation de parc, Administration de système d'information, production et exploitation de système d'information, Scrum Master ;
- **Support technique et service à la clientèle** : Aider les utilisateurs à résoudre des problèmes techniques avec le matériel informatique, les logiciels, ou les applications ;
- **Techniques de rédaction journalistique** : presse écrite, web, radio, TV ;
- **Outils de publication numérique** : CMS, Outils SEO, plateformes multimédia ;
- Prise de son, tournage et montage vidéo

L'objectif est de former des jeunes pouvant intégrer les entreprises des nouvelles technologies, tout en soutenant la transition numérique du pays.

3. Textile / Habillement / Accessoires

❖ **Contexte :**

Le secteur textile à Madagascar est un secteur à fort potentiel, avec une industrie locale dynamique et des exportations qui représentent une part importante des revenus nationaux.

¹⁰ Midi Madagasikara en date du 07 mai 2019

¹¹ Note de conjoncture économique de Madagascar, « Comblant le gap de la productivité : libérer le potentiel économique de Madagascar », Banque mondiale, Institution Financière Internationale, Février 2025

Le pays est un acteur important dans la production de vêtements, d'accessoires, et de tissus, notamment pour le marché international.

En 2023, les exportations malgaches de produits textiles et d'habillement ont atteint 221 millions d'euros dont 37,7 % étaient destinés aux Etats Unis, principal marché, suivis par la France avec 22,13%¹². Toutefois, la décision prise en avril 2025 par les Etats Unis d'augmenter les droits de douanes à 47% sur l'ensemble des produits importés, y compris les textiles en provenance de Madagascar, constitue une menace majeure pour le secteur. Cette mesure risque de fragiliser fortement les entreprises textiles locales, pouvant entraîner des suppressions massives d'emplois et une hausse significative du chômage parmi la main d'œuvre malgache.

Le secteur emploie environ 200 000 salariés dans l'industrie formelle.

Face à ces défis, la formation par alternance apparaît comme une solution pertinente pour le secteur. Le renforcement de la compétitivité du secteur sur le marché international où le respect des droits humains et la sécurité santé au travail (SST) qui deviendront obligatoire pour exporter vers l'Europe à partir de 2027 devient primordial.

❖ **Compétences éligibles :**

- **Conception de mode** : Création de collections de vêtements, de tissus, de motifs, et d'accessoires ;
- **Production et gestion des ateliers de fabrication** : Supervision de la production, contrôle de la qualité, gestion des stocks et des délais de livraison, maintenance industrielle ;
- **Couture et textile** : Maîtrise des techniques de couture, découpe, et montage des vêtements, machiniste, agent de méthode ;
- **Gestion de la chaîne d'approvisionnement** : Organisation et gestion des processus logistiques pour le textile, gestion des stocks de matières premières et produits finis ;
- **Gestion de l'image de marque et marketing** : Développement et gestion d'une marque, marketing digital dans l'industrie de la mode, publicité et promotion.

Ce secteur nécessite des compétences en production, design et gestion pour renforcer la compétitivité de l'industrie textile malgache, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

4. Développement Rural

❖ **Contexte :**

Le secteur agricole, rural et transformation agro-industrie est essentiel à l'économie malgache. Il représente la majeure partie de l'activité économique dans les zones rurales, avec une grande partie de la population travaillant dans l'agriculture. L'innovation et la gestion durable des ressources naturelles sont des défis majeurs. L'agriculture représentait 22,6% du PIB de Madagascar en 2024 et près de 60% de la population vit en milieu rural¹³

Dans ce contexte, le financement des formations par alternance apparaît comme une stratégie essentielle pour renforcer les compétences locales, améliorer la productivité et favoriser une gestion durable des ressources naturelles.

En termes de réalisations concrètes capitalisables dans ce secteur, le programme FORMAPROD, dont le but est d'améliorer les revenus et la productivité agricole des jeunes ruraux grâce à des

¹² Article de l'express de Madagascar en date du 18 juin 2024.

¹³ Wikipédia, Economie de Madagascar, Mise à jour mai 2025

formations professionnelles, faisait partie des initiatives ayant favorisé la formation par alternance. Il a été mis en œuvre dans 14 régions du pays jusqu'en 2023 et a permis la formation d'environ de 53.000 jeunes (qui ont réussi à relancer leurs activités tout en ayant une indépendance économique) et la construction de 64 centres et établissements de formation agricole et rurale.¹⁴

❖ **Compétences éligibles :**

- **Agriculture et élevage :** agroécologie, agriculture durable, Techniques agricoles respectueuses de l'environnement, gestion de l'eau, production de cultures résilientes, transformation agroalimentaire, permaculture, apiculture ;
- **Gestion des ressources naturelles :** Planification et gestion des ressources en eau, forêts et sols agricoles, développement durable ;
- **Sécurité alimentaire :** Gestion des chaînes d'approvisionnement alimentaires, gestion des stocks, distribution des produits alimentaires
- **Artisanat**
- **Production agroindustrielle**
- **Maintenance d'équipements industriels ou de production agricole**
- **Développement rural, infrastructures** et matériels agricoles : Conception et gestion de projets d'infrastructures rurales (routes, eau potable, électricité). Animation rurale, machinisme agricole, maintenance d'équipements agricoles, aménagement rural, ... ;
- **Microcrédit et gestion de projet rural :** Formation en gestion des projets agricoles, financement des initiatives locales.

Les projets doivent contribuer à une mutation des pratiques en milieu rural ou industriel, à travers la formation des jeunes disposant des compétences et qualifications pour mener des projets durables dans les zones rurales.

5. BTP / Ressources Stratégiques

❖ **Contexte :**

Le secteur du BTP est en pleine expansion à Madagascar, en raison de la croissance démographique et des besoins en infrastructures. Les ressources stratégiques, telles que les minéraux, sont également une priorité nationale pour soutenir le développement économique. Cette dynamique crée une demande importante en main d'œuvre qualifiée, justifiant le financement des formations par alternance.

Le projet grand Tana avec les 3 millions d'habitants nécessite la construction de 100 000 logements pour répondre à la demande actuelle. Les grands projets miniers tels que Rio Tinto QMM, Ambatovy et Base Toliara n'arrivent toujours pas à combler rapidement leurs besoins en main d'œuvre qualifiées, techniciens et Ingénieurs. De plus, la croissance démographique annuelle de 2,4% entraîne une urbanisation rapide et une demande accrue d'infrastructures ainsi que des main d'œuvre qualifiées pour y répondre.

❖ **Compétences éligibles :**

- **Ingénierie et construction :** Conception et réalisation de projets de construction, génie civil, structure et infrastructure ;
- **Gestion de chantiers :** Organisation et supervision des travaux de construction, gestion des matériaux et des équipes ;

¹⁴ Midi Madagasikara 04 juillet 2024 : https://midi-madagasikara.mg/formaprod-independance-economique-pour-les-53-000-jeunes-formes/?utm_source=chatgpt.com

- **Techniques de maçonnerie, plomberie, électricité** : Compétences techniques de base pour travailler sur des chantiers et exploitation minière ;
- **Conduite d'équipements mobiles lourds** ou équipements de chantiers (grues mobiles, ...)
- **Gestion des ressources naturelles** : Formation à la gestion des ressources minérales et énergétiques ;
- **Sécurité sur les chantiers** : Prévention des risques, gestion des normes de sécurité et de santé au travail.

La formation dans ce secteur doit être pragmatique et axée sur des compétences techniques pratiques pour répondre aux besoins urgents de main-d'œuvre qualifiée.

6. Éducation

❖ Contexte :

L'éducation à Madagascar fait face à des défis importants, notamment un faible taux de scolarisation et un manque de personnel qualifié dans certaines régions. La formation des enseignants et des formateurs est une priorité pour améliorer la qualité de l'enseignement.

En 2020, seulement 17% des enseignants malgaches¹⁵ étaient titulaires d'un diplôme pédagogique. La formation par alternance devient une opportunité importante et offre plusieurs avantages pour le secteur éducatif malgache tels que :

- Le renforcement des compétences pédagogiques permettant aux futurs enseignants d'acquérir des compétences pratiques directement sur terrain en complément des formations théoriques ;
- L'amélioration de la qualité de l'enseignement ;
- La réduction des disparités régionales des enseignants qualifiés

❖ Compétences éligibles :

- **Pédagogie et didactique** : Méthodologies de l'enseignement, gestion de classe, et développement de supports pédagogiques ;
- **Enseignement des sciences et des langues** : Formation des enseignants dans des matières spécifiques, telles que les mathématiques, les sciences et les langues ;
- **Technologie éducative** : Utilisation des outils numériques pour l'enseignement à distance et la gestion scolaire ;
- **Gestion d'établissements scolaires** : Compétences en gestion administrative et financière des établissements scolaires.

Les projets doivent viser à améliorer la qualité et l'accessibilité de l'éducation pour tous, en formant des enseignants compétents notamment dans les régions les plus défavorisées.

7. Santé

❖ Contexte :

Le secteur de la santé est un domaine crucial pour améliorer la qualité de vie et l'espérance de vie de la population. Avec un système de santé fragile, il y a un besoin urgent de professionnels qualifiés dans divers domaines médicaux et paramédicaux. En effet, le secteur santé souffre d'un manque de professionnels qualifiés notamment dans les zones rurales. Les inégalités

¹⁵ Teachers for All : Comprendre le déploiement des enseignants du primaire à Madagascar, Etude de cas qualitative, UNICEF, Novembre 2024

d'accès aux soins sont fortement constatées avec environ 25,8% de la population vit à plus de 10km d'un centre de santé de base (CSB).

La formation par alternance permet ainsi au secteur de pouvoir former des professionnels qualifiés et de combler l'écart entre les connaissances techniques et les compétences nécessaires pour l'exercice du métier.

❖ **Compétences éligibles :**

- **Soins infirmiers et paramédicaux** : Prise en charge des patients, soins de santé primaires, hygiène et sécurité sanitaire ;
- **Gestion des hôpitaux et cliniques** : Organisation, gestion des stocks, gestion des ressources humaines et logistiques dans les structures de santé ;
- **Pharmacie et préparation des médicaments** : Gestion des médicaments, préparation, et conseils pharmaceutiques ;
- **Santé communautaire** : Promotion de la santé publique et prévention des maladies au niveau local.

Le secteur de la santé nécessite une approche multidisciplinaire, avec une forte composante pratique, notamment en raison des défis spécifiques aux soins de santé dans les zones rurales.

8. Transport / Logistique / Concessionnaires

❖ **Contexte :**

Le secteur du transport et de la logistique est vital pour l'économie malgache, notamment pour les échanges locaux, interrégionaux et l'accès aux marchés internationaux. La croissance du commerce et des infrastructures en Madagascar exige des compétences accrues dans ce domaine. Le financement des formations par alternance apparaît donc comme une stratégie clé pour répondre aux besoins du marché et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

❖ **Compétences éligibles :**

- **Logistique et gestion de la chaîne d'approvisionnement** : Gestion des stocks, transport, et distribution de marchandises, optimisation de coûts et délais ;
- **Conduite et maintenance des véhicules** : Conduite de poids lourds, maintenance des véhicules utilitaires et poids lourds, gestion de stock et pièces détachées ;
- **Gestion des entrepôts et terminaux** : Optimisation de la gestion des entrepôts, des zones de stockage et des processus d'expédition ;
- **Systèmes de transport intelligents** : Introduction des technologies dans le secteur des transports (GPS, suivi en temps réel, gestion de flotte) ;
- **Compétences transversales.** : ces compétences doivent impérativement être associées à des compétences techniques directement liées au cœur de métier et en aucun cas être demandées de manière isolée dans la demande de financement

Ce secteur est crucial pour le développement économique de Madagascar, notamment dans un contexte d'expansion des échanges internationaux et d'urbanisation croissante.

9. Finances / Assurances

❖ **Contexte :**

Le secteur des finances et des assurances est essentiel pour assurer la stabilité économique et financière d'un pays. À Madagascar, ce secteur est en pleine mutation, avec une croissance significative des services bancaires, des assurances, des microfinances et des technologies financières (FinTech). Ce secteur joue un rôle clé dans la facilitation des investissements et la

protection des citoyens contre les risques économiques. En 2022, environ 41,2%¹⁶ des adultes malgaches avaient accès à des services financiers formels indiquant une progression significative mais laissant encore une large part de la population non bancarisée. La microfinance compte plus de 30 institutions actives desservant environ 1,5 million de clients¹⁷, principalement en milieu rural.

Dans ce contexte, la formation en alternance permet au secteur de former des personnes qualifiées et immédiatement opérationnelles. Des institutions de formation proposent des formations en alternance dans les domaines de finances, banque et assurance à Madagascar.

❖ **Compétences éligibles :**

- **Gestion bancaire et services financiers** : Connaissance des produits bancaires (prêts, comptes d'épargne, services de transfert d'argent), gestion des opérations bancaires, analyse de crédit et de risques ;
- **Assurances et gestion des risques** : Compréhension des produits d'assurance (santé, vie, automobile, habitation), évaluation des risques, gestion des sinistres et des contrats d'assurance ;
- **Comptabilité et gestion financière** : Tenue des comptes, préparation des états financiers, analyse des coûts et des bénéfices, gestion des budgets ;
- **Analyse de données financières** : Utilisation d'outils analytiques pour prévoir les tendances économiques et financières, gestion des portefeuilles d'investissement ;
- **FinTech et technologies bancaires** : Connaissances des nouvelles technologies appliquées à la finance (blockchain, paiements mobiles, systèmes de gestion de transactions numériques).

L'objectif est de former des jeunes professionnels employables disposant des compétences pouvant répondre aux besoins des entreprises dans un environnement en constante évolution, tout en apportant des solutions innovantes pour améliorer l'inclusion financière à Madagascar.

10. Commerce

❖ **Contexte :**

Le secteur du commerce est un pilier fondamental de l'économie malgache, représentant une grande part des échanges économiques tant au niveau national qu'international. Madagascar dispose d'un vaste marché de consommation, et le secteur connaît une croissance importante avec le développement de nouvelles plateformes de vente en ligne et de distribution. Selon la Banque Mondiale, la croissance économique de Madagascar a été estimée à 4,2% en 2024 avec une contribution importante du secteur des services incluant le commerce. De ce fait, la formation en alternance contribue significativement au développement des compétences des jeunes soutenant le développement économique du pays.¹⁸

❖ **Compétences éligibles :**

- **Commerce et gestion de vente** : Gestion des stocks, agencement des espaces de vente, service client et gestion des transactions ;
- **Marketing et stratégie commerciale** : Conception de campagnes publicitaires, analyse des marchés, stratégie de promotion des produits, gestion des canaux de distribution, commerce international ;
- **E-commerce et marketing digital** : Gestion des plateformes de commerce en ligne, création de contenus marketing (SEO, publicité sur les réseaux sociaux), gestion des ventes sur Internet ;

¹⁶ Rapport d'activités 2022 de la Coordination Nationale de la Finance Inclusive (CNFI) de Madagascar

¹⁷ Rapport de diagnostic de FinMark Trust sur le secteur financier malgache, 2018-2022

¹⁸ Madagascar - Vue d'ensemble – Banque mondiale le 04 avril 2025

- **Logistique et gestion des stocks** : Gestion de la chaîne d'approvisionnement, entreposage et distribution des marchandises, optimisation des coûts logistiques ;
- **Gestion de la relation client (CRM)** : Mise en place et gestion des programmes de fidélité, suivi des clients, gestion des réclamations et satisfaction client.

Les projets de formation dans ce secteur visent à renforcer la compétitivité des entreprises malgaches, notamment à travers le développement des compétences en marketing, gestion des ventes et e-commerce, dans un monde de plus en plus digitalisé.

11. Industrie

❖ Contexte :

Le secteur industriel est un des moteurs de développement économique pour Madagascar. Il englobe une large gamme de sous-secteurs, tels que la transformation des matières premières, la fabrication, la production d'énergie et la construction. Ce secteur est crucial pour la création de valeur ajoutée, l'exportation et la diversification de l'économie nationale. Ce secteur fait face à des défis majeurs en matière de formation professionnelle justifiant la nécessité de renforcer les formations en alternance pour répondre aux besoins du marché.

Les centres de formation professionnelle (CFP) qui offrent des formations pour l'obtention de certificats tels que Certificat de Fin de Formation (CFF) ou Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et les Lycées Techniques et Professionnels (LTP) proposant des formations aboutissant des Brevets d'Etudes Professionnelles (BEP) ou Baccalauréat Professionnel (Bac Pro) avec des spécialisations dans divers domaines industriels permettent déjà de disposer des parcours intéressants pour le secteur facilitant les formations en alternance.

❖ Compétences éligibles :

- **Production industrielle** : Techniques de fabrication, gestion des chaînes de production, optimisation des processus industriels, contrôle de la qualité ;
- **Maintenance industrielle** : Prévention et réparation des équipements et machines industrielles, gestion des pièces de rechange, diagnostics des pannes ;
- **Automatisation et robotique** : Installation et maintenance de systèmes automatisés dans les usines, programmation des robots industriels, gestion des équipements automatisés ;
- **Logistique industrielle** : Gestion des flux de production, stockage des matériaux, gestion des entrepôts, transport des produits finis ;
- **Gestion de la qualité et de la sécurité** : Mise en place de normes qualité, sécurité des travailleurs, gestion des risques industriels.

L'industrie est un secteur qui demande de fortes compétences techniques, notamment dans la gestion des lignes de production, la maintenance et l'automatisation, afin de garantir une production efficace et compétitive sur le marché mondial.

12. Autres Secteurs

❖ Contexte :

Outre les secteurs clés mentionnés ci-dessus, il existe d'autres domaines qui, bien que parfois moins développés, offrent un potentiel de croissance important à Madagascar. Ces secteurs incluent des domaines tels que l'économie bleue et aquaculture, la Gestion des Ressources Naturelles, les Energies Renouvelables, les nouvelles technologies agricoles et d'autres secteurs émergents.

❖ Compétences éligibles :

- **Énergies renouvelables** : Connaissances en énergie solaire, éolienne, biomasse, gestion des infrastructures d'énergie durable et mise en place de solutions énergétiques adaptées aux zones rurales ;
- **Environnement et gestion des ressources naturelles** : Gestion des espaces protégés, conservation de la biodiversité, gestion des déchets, sensibilisation à l'écologie et au développement durable ;
- **Economie bleue et aquaculture**
- **Agriculture innovante** : Techniques agricoles novatrices, telles que l'agriculture de précision, l'aquaponie, l'hydroponie, et autres pratiques durables ;
- **Technologies agricoles** : Développement de solutions technologiques pour améliorer la productivité agricole, y compris les systèmes de gestion des fermes et l'utilisation des drones pour l'agriculture.

Les projets dans ces secteurs visent à soutenir l'innovation, la durabilité et l'adaptabilité aux défis sociaux et environnementaux auxquels Madagascar est confronté. Ce sont des secteurs émergents qui nécessitent une main-d'œuvre formée pour intégrer des approches modernes et efficaces.

VIII. Types de projets visés

Les projets visés par cet appel à projets dédié alternance doivent cibler des compétences techniques métiers, c'est-à-dire les compétences techniques spécifiques liées aux métiers ciblés avec les compétences professionnelles indispensables pour une insertion professionnelle réussie. Cette approche a pour but de répondre aux besoins réels du marché du travail, tout en offrant aux jeunes alternants une formation complète et équilibrée qui les préparera aux exigences du monde professionnel.

a. Compétences techniques spécifiques :

Les compétences techniques constituent l'élément central des projets. Elles sont directement liées aux métiers ou aux secteurs d'activités spécifiques des entreprises. Le projet permet également de doter aux alternants des savoir-faire nécessaires pour exercer des métiers précis. Par exemple, dans le secteur de l'ingénierie, les jeunes devront être formés aux concepts fondamentaux de la conception, de la fabrication et de la maintenance d'outils et de machines, en utilisant des technologies de pointe. De même, dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration, les compétences techniques incluront la gestion des opérations hôtelières, la préparation des aliments, le service à la clientèle et la gestion de la qualité.

Les métiers techniques liés aux secteurs spécifiques peuvent inclure des domaines aussi variés que l'informatique (développement web, cybersécurité, gestion des bases de données), le BTP (génie civil, plomberie, électricité), ou encore le secteur de la santé (soins infirmiers, gestion des équipements médicaux). Dans chacun de ces domaines, l'accent sera mis sur l'acquisition de compétences pratiques, que ce soit à travers des formations en entreprise ou dans des centres de formation spécialisés, afin que les jeunes puissent être immédiatement opérationnels dès la fin de leur cursus. Cela comprend l'utilisation d'outils techniques spécifiques, l'acquisition de techniques de travail spécialisées, ainsi que l'application des connaissances théoriques dans un contexte professionnel concret.

b. Compétences transversales :

En complément des compétences techniques liées au métier ciblé, les projets visés peuvent également contribuer au développement des compétences transversales. Celles-ci jouent un rôle essentiel dans la réussite de l'insertion professionnelle des alternants. Toutefois, dans le cadre du présent appel à projets, les compétences transversales ne sauraient faire l'objet d'un projet autonome. Elles doivent impérativement être intégrées et articulées avec l'acquisition des compétences techniques.

A titre indicatif, les compétences transversales peuvent inclure la gestion de projet, la communication interpersonnelle, le leadership, la résolution de problèmes, la capacité à travailler en équipe, la gestion du temps, etc.

La gestion de projet est une compétence transversale importante car elle permet à un alternant de comprendre comment organiser, planifier et gérer des tâches complexes dans un environnement professionnel. Il apprendra à définir des objectifs clairs, à allouer des ressources de manière efficace, à respecter les délais, et à gérer les risques et imprévus. Cette compétence est transférable à tous les secteurs d'activité et est souvent demandée par les employeurs qui souhaitent disposer des employés autonomes et capables de gérer des projets de manière indépendante.

La communication, tant écrite qu'orale, est également un fondamental. La capacité à transmettre des informations de manière claire et concise, à convaincre et à négocier, à travailler efficacement avec différents interlocuteurs (collègues, clients, partenaires), est un atout précieux dans presque tous les métiers. Par exemple, dans le secteur du tourisme, la communication est essentielle pour garantir une expérience client réussie, tandis que dans le secteur de l'industrie, elle est indispensable pour une bonne coordination entre les équipes techniques et managériales.

Le leadership et la gestion d'équipe sont également des compétences clés, particulièrement pour les jeunes destinés à occuper des postes de responsabilité à moyen ou long terme. La capacité à inspirer et à guider une équipe, à prendre des décisions importantes sous pression, et à motiver ses collègues sont des compétences de leadership qui préparent les jeunes à évoluer vers des rôles de managers ou de chefs de projets dans leurs secteurs respectifs.

Les compétences transversales, tout en étant utiles dans tous les secteurs, permettent également aux jeunes de se différencier sur le marché du travail en améliorant leur employabilité et leur adaptabilité. Dans un contexte où les environnements professionnels sont en constante évolution, la capacité à s'adapter aux changements, à travailler dans un environnement multiculturel, et à gérer les conflits est devenue essentielle.

IX. Public cible

Les projets d'alternance soutenus par cet appel à projets viseront deux grands groupes de publics, en accord avec les objectifs de la formation professionnelle et les besoins du marché à Madagascar : **les jeunes étudiants en centre de formation** ou les **demandeurs d'emploi** ou **jeunes en pré-emploi**.

❖ *Jeunes étudiants en centre de formation :*

Cette catégorie regroupe principalement des jeunes qui suivent une formation théorique et qui sont en quête d'une expérience professionnelle concrète pour compléter leur apprentissage. L'objectif est de leur offrir une immersion dans un environnement de travail réel où ils pourront mettre en pratique les compétences acquises en centre de formation tout en bénéficiant d'une pratique en milieu professionnel en entreprise.

❖ *Demandeurs d'emploi ou jeunes en pré-emploi*

Ce groupe inclut les demandeurs d'emploi, mais aussi les jeunes en pré-emploi, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas encore intégré le marché du travail de manière stable. Ces jeunes, souvent en quête de premières expériences professionnelles, peuvent présenter un décalage entre leurs qualifications théoriques et les compétences pratiques exigées par les employeurs. L'objectif de ces projets est donc de les accompagner dans l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue, qui pourra être un tremplin pour accéder à un emploi durable.

Pour ces demandeurs d'emploi, l'alternance représente une opportunité unique de combler leurs lacunes et de se perfectionner dans des domaines techniques et transversaux. Grâce au projet, ces jeunes pourront également développer des compétences professionnelles spécifiques à un secteur tout en renforçant leur confiance et leur savoir-être, des éléments essentiels pour réussir sur le marché du travail.

X. Durée des formations et modalités pédagogiques

La durée de chaque projet doit être de **06 mois minimum et 24 mois maximum**. Toute prolongation au-delà de cette durée ne pourra être envisagée qu'après évaluation.

Les modalités pédagogiques attendues sont les suivantes :

- Alternance théorique et pratique : Chaque alternant suivra une formation théorique dispensée par un centre agréé et une formation pratique en entreprise.
- Encadrement par des tuteurs professionnels : Chaque alternant sera encadré en permanence par un tuteur au sein de l'entreprise.

XI. Conditions d'éligibilité

Le projet peut être soumis par :

1. **Une entreprise cotisante au FMFP.**
2. **Un groupement professionnel d'entreprises** représentant au moins 2 entreprises, tous membres du FMFP

L'entreprise porteuse ou le partenaire ne peut pas soumettre/participer au projet si elle a un contrat en litige en cours avec le FMFP.

XII. Conditions générales :

Le projet doit obligatoirement comprendre :

- Un centre de formation référencé dans le cadre de l'AMI lancé par le FMFP ou de toute autre structure, disposant d'une capacité pédagogique et matérielle pour dispenser des formations de qualité et répondant aux critères énumérés en annexe 11
- Au moins deux entreprises **cotisantes** au FMFP, **de même secteur ou de secteurs différents** disposant des ressources humaines et techniques nécessaires pour accueillir les alternants.
- Au minimum deux alternants. Le maximum d'alternants accueillis par l'entreprise sera défini par la capacité d'accueil de tuteurs (un tuteur encadre au maximum deux alternants)
- **Entreprise :**

Acteur incontournable dans le dispositif d'alternance, l'entreprise assume la responsabilité d'accueillir et d'encadrer l'alternant pour la partie pratique de sa formation. Elle joue un rôle

central non seulement dans l'acquisition des compétences pratiques, mais aussi dans la définition des objectifs de formation en adéquation avec les besoins. Elle est également le porteur/partenaire du projet et demandeur de financement à adresser au Fonds.

- **Etablissement de formation :**

Garant de la formation théorique, l'établissement de formation doit disposer d'une autorisation/reconnaissance délivrée par les autorités compétentes. Il assure que l'alternant acquière les connaissances nécessaires à son développement professionnel, en complément des compétences pratiques acquises en entreprise.

- **Alternant :**

Au cœur du dispositif, l'alternant est à la fois bénéficiaire et acteur de sa formation. Son engagement personnel est indispensable pour la réussite de son parcours, tant dans la partie pratique en entreprise que dans l'apprentissage théorique au centre de formation.

- **Tuteur et Accompagnateur :**

Le tuteur en entreprise et l'accompagnateur du centre de formation jouent un rôle crucial dans l'encadrement et le suivi de l'alternant. Leur collaboration garantit une formation de qualité, assurant une cohérence entre la pratique et la théorie, et favorisant ainsi l'intégration professionnelle de l'alternant.

XIII. Conditions financières

- Les projets soumis seront financés sur la base de la combinaison des droits de tirage consentis des entreprises partenaires et des Fonds additionnels abondés par l'Agence Française de Développement (AFD), suivant le calcul de l'effet levier ci-dessous :
- Un effet de levier est appliqué selon les règles ci-dessous :
 - Une structure < 21 salariés (effet levier = 100 fois la contribution de l'entreprise) ;
 - Une structure entre 21-70 salariés (effet levier = 30 fois la contribution des entreprises) ;
 - Une structure de plus de 70 salariés (effet levier = 07 fois la contribution des entreprises) ;
 - La détermination du montant des fonds additionnels se fera à partir de la somme des calculs de l'effet levier par partenaire suivant ses droits de tirage consentis (ex : si groupement d'une entreprise de moins de 21 salariés et d'une entreprise de 21-70 salariés : calcul de l'abondement : (cotisation de la petite entreprise x 100) + (cotisation de la moyenne entreprise x 30) ;
- Le calcul du montant à attribuer se fera sur la base de :
 - De l'effet levier (taille de l'entreprise) ;
 - Du nombre de partenaires associés ;
 - De la somme des droits de tirage consentis par les entreprises associées.
 - Des critères de qualité et de pertinence du projet.
 - Tout projet obtenant une note technique en dessous de 70%, est éliminé pour l'appel en cours mais peut faire l'objet, à la demande du promoteur et pour tout projet ayant obtenu une note d'au moins 50/100, d'un accompagnement de l'équipe technique du FMFP en vue de soumission au prochain appel à projets dédié à l'alternance.
- Le cofinancement (apport en nature ou une contribution en numéraire) est fortement encouragé mais il n'est pas obligatoire. Dans ce cas, le porteur apportera les détails de ses contributions et/ou celles d'autres partenaires dans la réalisation du projet de formation.

❖ Charges éligibles :

- **Honoraires, frais de scolarité, indemnités pour les tuteurs ;**

- **Coûts pédagogiques** : Location de matériels, achats de petits matériels, équipements de protection individuelle (EPI) utilisés pendant la formation en entreprise ;
- **Accommodations des alternants** : Frais de déplacement, restauration et éventuellement hébergement ;
- **Autres** : Frais de gestion de dossier (ne dépassant pas 3% du montant total du financement demandé)

❖ **Les frais d'inscription et primes d'assurance sont à la charge des apprenants.**

XIV. Résultats attendus

Les résultats attendus de l'appel à projets sont les suivants :

- **60 entreprises** bénéficiaires du financement dans ce cadre
- **150 personnes** formées, dont **50% de femmes** et **80% de jeunes** de moins de 35 ans.
- **30 projets validés**, dont au moins **30% en région**

XV. Modalités de sélection

Les projets seront sélectionnés sur la base de :

- Sa pertinence ;
- La qualité de son dispositif et le respect des critères ;
- Son impact ;
- Sa faisabilité ;
- L'innovation pédagogique apportée par le projet

La grille d'évaluation est présentée en Annexe

XVI. Modalités de dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être soumis par email à **ap@fmfp.mg** avec Objet : **Réponse à l'appel à projets dédié alternance : AP19_Alternance_2025, soumission définitive**

XVII. Calendrier (prévisionnel)

- **Lancement** : 21 Juillet 2025
- **Clôture** : 20 Aout 2025
- **Evaluation** : du 25 Aout au 07 Septembre 2025
- **Notification** : à partir de 22 Septembre 2025
- **Début de projet** : 22 septembre 2025

XVIII. Listes des annexes

Annexe 1 : lettre de demande de financement
 Annexe 2 : Lettre de mandat au porteur
 Annexe 3 : Déclaration d'intégrité du porteur
 Annexe 4 : Budget
 Annexe 5 : Modèle de convention tripartite
 Annexe 6 : Modèle de CV tuteur
 Annexe 7 : Modèle de guide de l'alternant
 Annexe 8 : Modèle de Kit de tuteur
 Annexe 9 : Modèle de Kit d'accompagnateur
 Annexe 10 : Grille d'évaluation

Annexe 11 : Liste des entités référencés dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêts pour les établissements d'enseignement et de formation et critères d'évaluation

0. Formulaire de demande et cahier de charges

FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT FORMATION PAR ALTERNANCE

*Tous les champs sont obligatoires.

Intitulé du projet	
---------------------------	--

1. PORTEUR DU PROJET			
Nom & Raison sociale		N° identifiant CNAPS (1)	
Adresse complète		Nombre de salariés	
Mail		Téléphone entreprise (Fixe/GSM)	
Personne de contact mandaté par l'entreprise (Nom & Prénoms)		Titre	
Signataire du contrat*		Contact	
Secteurs d'activités	☐ Textile habillement et Accessoire (THA) ☐ Tourisme Hôtellerie Restauration (THR) ☐ Développement rural (DR) ☐ TIC ☐ BTP-Ressources Stratégique (BTP/RS) Multisectoriel : ☐ Finances, Banque, Assurance ☐ Transport, Manutention, Logistique ☐ Education ☐ Santé ☐ Industrie & commerce ☐ Autres (à préciser) :		
Partenaires associés (*)	Nom et raison sociale	N° Identifiant CNAPS	Nombre de salarié
Entreprise 2			
Entreprise 3			

2. CENTRE DE FORMATION <i>(où se déroule la partie théorique avec mise en pratique des connaissances sur plateau technique)</i>		
2.1. Identité		
Dénomination sociale		
Année de création		
Justification de formalisation du centre de formation	Type d'agrément	Date ou année d'obtention
	☐ Récépissé ☐ Accréditation ☐ Homologation ☐ Autres (à préciser) :	

2.2. EXPERIENCE ET EXPERTISE DU CENTRE		
Résumé de l'expérience et expertise du centre de formation		
Nb d'année d'expérience correspondant au(x) domaine(s) ou métier(s) ciblé(s) par le programme d'alternance		
2.3. FORMATEUR(S) DEDIE(S) AU PROGRAMME (Le CV de chaque formateur doit être annexé au projet) <i>Le formateur assure le transfert des connaissances pendant la formation au centre de formation sur le métier ou domaine ciblé par le programme d'alternance.</i>		
#	Domaine /métier	Nom & Prénoms
1	Formateur 1	
2	Formateur 2	
3	Formateur 3	
...		

3. TUTEURS¹⁹		
<i>(C'est le professionnel qui assure l'intégration de l'alternant en milieu professionnel. Il est le premier responsable du transfert des savoirs métiers, des pratiques et des gestes techniques en milieu professionnel)</i>		
<i>CV de chaque tuteur doit être annexé à cette demande de financement</i>		
	Nom & Prénoms	Poste /métier/module
1		
2		
3		
...		
Décrire brièvement les démarches d'identification et sélection de ces tuteurs		

¹⁹ Deux (02) alternants au maximum pour un tuteur

4. LE PROJET

4.1 Durée totale (en heure)

4.2. Type de certification
ciblée

- ☐ Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)
☐ Certificat de Fin de Formation (CFF)
☐ Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)
☐ Autres (à préciser)

4.3. Contexte du projet

- | | | |
|---|--|---|
| 1. ☐ Acquisition de nouvelles machines ou mise en place d'un nouveau système | 5. ☐ Restructuration organisationnelle | 9. ☐ Non maitrise des techniques, processus |
| 2. ☐ Nouvelles réglementations ou standards à appliquer / à respecter | 6. ☐ Travaux d'extension | 10. ☐ Comportement non adapté vs valeurs de l'entreprise |
| 3. ☐ Exigences des clients et du marché | 7. ☐ Nouveau projet nécessitant un renforcement de compétences des salariés impliqués | 11. ☐ Autres (veuillez préciser) : |
| 4. ☐ Déploiement dans un nouveau site | 8. ☐ Préparation de certification | |

Détailler le contexte général de l'entreprise justifiant la réalisation du projet d'alternance ainsi que le choix du dispositif ainsi que le type de certificat ciblé (300 mots max)

Décrire le processus d'identification et critères de sélection des bénéficiaires de la formation

Décrire le déroulement de la formation (modalité opérationnelle et organisationnelle)

5. ALTERNANTS – si disponible				
	Nom et Prénoms	Métiers ciblés	Genre (H/F)	Age
1				
2				
3				
4				
5				
...				

1. Programme de formation

Modules	Durée Totale en heure	Répartition			
		En Centre de formation		En entreprise	
		En heure	En %	En heure	En %
Exemple. Mécanique industrielle	100 h	20h	20%	80h	80%
TOTAL	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX

2. Objectifs techniques du projet

Modules	Objectifs d'apprentissage	Critères de mesure de résultats atteints
Exemple Mécanique industrielle	xxxx	Xxxxx

3. Calendrier prévisionnel de la formation

Modules	Date début	Date fin	Lieu de formation

4. Moyens matériels	
Modules	Outils et matériels utilisés pour la formation

Lettre de demande de financement

INSÉRER LOGO si
existant

Nom de l'organisation :

Adresse :

Contact :

E-mail :

OBJET : Soumission d'une requête de financement

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de soumettre une demande de financement pour un projet de formation intitulé « », pour un montant total de (Montant en lettres) XXXX (chiffres)..... .

Le projet se déroulera sur une durée de(chiffres).....mois (ou jours).

Nous vous remercions de l'intérêt que votre organisation porterez à cette demande,

Signée par le responsable légal de l'organisme demandeur
(Titre/Nom et prénoms)

Annexe 2 : Lettre de mandat au porteur

LETTRE DE MANDAT AU PORTEUR

Nom de
l'organisation :

Adresse :

Contact :

E-mail :

INSÉRER LOGO
si existant

Objet : Lettre de mandat

Nous soussignée,

....., représentant légal de la société,
ayant son siège social à l'adresse
immatriculée à la CNAPS suivant le numéro appartenant au secteur
..... donnons mandat à la société, représentée par
....., enregistrée à Madagascar sous le numéro
d'identification fiscale et le numéro statistique,
établie à l'adresse dans le but de nous représenter pour
toutes les démarches nécessaires à la soumission de projet commun intitulé :
..... à adresser au Fonds Malgache de Formation Professionnelle
(FMFP), de signer en notre nom le contrat y afférent ainsi que la gestion des fonds qui seront
attribués par le FMFP pour l'exécution du projet.

En outre, nous consentons à la mobilisation d'une partie de notre droit de tirage d'un montant
de pour ledit projet commun.

La société est autorisée à se définir comme étant l'interlocuteur principal
du FMFP en tant que contact administratif, technique ou facturation dans le cadre de ce
mandat.

Fait à le

Le responsable

(Titre)

Annexe 3 : Déclaration d'intégrité du porteur

ANNEXE

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé du projet : _____ (le "Projet")

A : Le FMFP

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du FMFP qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au FMFP. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise/association, notre groupement, et nos prestataires de formation. Le FMFP conserve la responsabilité exclusive du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du Projet
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement/association, ni de nos prestataires de formation, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée à Madagascar, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un Projet(dans l'hypothèse d'une telle condamnation, D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes de Madagascar, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre de ce Projet) ;
 - b. nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Projet) ;
 - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales à Madagascar Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre de cette convention de financement) ;
- 2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le FMFP dans le cadre du présent Appel à projets.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos prestataires de formation, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du FMFP impliqué dans le processus de sélection des projets ou du suivi et de l'évaluation des projets sélectionnés, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance du FMFP et résolu à sa satisfaction ;
- 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou candidat, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou candidat, recevoir d'un autre soumissionnaire ou candidat ou attribuer à un autre soumissionnaire ou candidat directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou candidat, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou candidat nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du FMFP ;
4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au FMFP, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 3 qui précèdent.
5. Dans le cadre de l'Appel à Projets et de l'exécution du Projet :
- 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat Malgache , qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public à Madagascar, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un de nos prestataires de formation n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de, prestataires de formation, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables à Madagascar. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, , autorisons le FMFP à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la soumission et à l'exécution du Projet et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le FMFP.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de²⁰ _____

Signature : _____

En date du : _____

²⁰ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire

Annexe 4 : Budget



BUDGET DETAILLE FORMATION PAR ALTERNANCE

Désignation	Unité	Qté	Prix Unit.	TOTAL* (A)	Justification / Observations	(1) Part de la contribution des Entreprises en dehors du droit de tirage	(2) Part du coût global à financer par d'autres partenaires	(3) Part demandée au FMFP - dans les limites du droit de tirage des Ees associées et suivant l'effet levier
Coût total de la prestation								
Frais de scolarité dont indemnité de l'accompagnateur	N/J			0	(insérer ici toute justification utile concernant Le mode de calcul des frais de scolarité)			0
Indemnité du tuteur	Alternant			0	(insérer ici toute justification utile concernant Le mode de calcul des indemnités du tuteur: nombre de mois, nombre de tuteur, nombre d'alternant etc.)			0
S.Total 1				0		0	0	0
Coût pédagogique								
Location PC				-	(insérer ici toute justification utile concernant Le mode de calcul des charges)			0
Achat matière d'œuvre (pratique)	A préciser			0				0
Fournitures et supports	Connexion, bloc note, stylo			0				0
S.Total 2				0		0	0	0
Accommodation des alternants (ne dépassant pas 1/3 du coût total)								
Indemnité des alternants	Nb			0	(insérer ici toute justification utile concernant Le mode de calcul des accommodations des alternants)			0
S.Total 3				0		0	0	0
Autres								
				0				0
S.Total 4				0		0	0	0
TOTAL (S.T1+S.T2+S.T3+S.T4)				0		0	0	0

(*) Renseigner obligatoirement la colonne "TOTAL" de chaque désignation puis répartir selon (1) (2) ou (3)

(**) Rajouter des lignes si nécessaire

(1) Hors cotisation mais contribution propre des entreprises

(2) Dans le cas d'un co-financement par un ou des partenaire(s) en dehors des entreprises associées

(3) Somme des DT consentis des partenaires associés + Montant des FA avec Effet levier Applicable

(4) Les prestations concernent tous travaux d'ingénierie de formation; mais également la préparation, la conduite et l'évaluation d'une formation. Elles peuvent également porter sur des accompagnements, du coaching, du me

L'ENTREPRISE

Domaine d'activité:

Nom et prénom du tuteur désigné :

Téléphone:

Adresse de l'entreprise:

Siège social:

RCS:

Téléphone

Email :

Nombre de salariés : Nombre d'alternants en formation par alternance sous statut
étude:

Durée du travail hebdomadaire : heures Nombre de jours de travail / semaine:

LE CENTRE DE FORMATION

Dénomination de l'organisme de formation:

Adresse de l'organisme:

Téléphone :

Email :

Organisme privé ☐ Organisme public ☐

Reconnaissance accordée par:..... le:

ET L'ALTERNANT

Nom et prénoms :

Téléphone

Numéro CIN :

délivrée le

Adresse :

DUREE DE LA CONVENTION

La convention débute le et prendra fin le
Tout renouvellement fera objet d'un avenant sur accord des deux parties. .
La convention porte sur la collaboration entre l'entreprise et le centre en vue de la formation en alternance sous statut étude au métier de:.....

OBJECTIFS DE LA CONVENTION

Réglementée par le Décret N° 2023-1251 Du 30 Novembre 2023 – Fixant L'organisation De La Formation Sous Statut Étude Pour Les Établissements ETP Et Universitaire, la formation en alternance est basée sur la contribution partenariale des acteurs socio-économiques. Elle vise le développement massif de compétences professionnelles centrées sur les besoins des entreprises, dans le but de leur permettre de se développer en disposant des collaborateurs formés, indispensables à leurs activités. En raison des compétences pratiques acquises en entreprises, la formation par alternance débouche sur une employabilité optimale des personnes formées et certifiées par le dispositif. Elle prévoit la formation par alternance proprement dite sous **statut étude** : le jeune reste sous la responsabilité du centre de formation et alterne les périodes de formation en centre et en entreprise selon un temps et un rythme relatifs au type et dispositif de formation qu'il suit. »

La présente convention précise les conditions dans lesquelles les cosignataires collaborent en matière de formation en alternance sous statut étude. Ce statut permet à l'entreprise d'accueil de contribuer à la formation des personnes dont elle a besoin pour son développement, tout en laissant au centre de formation avec lequel elle collabore, la responsabilité principale de la formation théorique. Par cette convention, l'entreprise peut bénéficier des compétences du centre pour l'assister aussi bien pour la formation théorique correspondant à ses besoins, que pour l'effectivité du transfert des compétences aux alternants en entreprise.

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIIT :

Première partie: les engagements de l'Entreprise

Article 1: L'entreprise d'accueil s'engage à accueillir (nombre) alternants en formation en alternance sous statut étude en formation dans le centre partenaire de la présente convention. Elle s'engage à participer à la procédure de recrutement des alternants par le centre.

Article 2: La durée de l'accueil des alternants en formation en entreprise sera définie en fonction du parcours d'apprentissage

Article 3: L'entreprise s'engage à donner ou faire donner aux alternants qu'elle accueille, une formation méthodique et progressive à la pratique professionnelle conduisant au certificat ou au diplôme visé,. A cette fin, elle fait participer l'alternant aux activités productrices de l'entreprise, en veillant à ce qu'il reçoive la formation et les compétences (connaissances

techniques, méthodologiques, sanitaires et sécuritaires nécessaires) à l'activité productrice demandée.

Elle met gratuitement à la disposition de l'alternant les matières d'œuvre et les outils nécessaires à sa bonne formation par le travail.

Article 4: Elle libère les alternants qu'elle accueille pour leur permettre de suivre les cours au centre de formation et pour participer aux procédures de certification.

Article 5: Elle collabore avec le centre de formation, en particulier en facilitant les visites et les suivis de la formation pratique organisé par celui-ci.

Article 6: Elle s'engage à respecter les dispositions légales relatives à la durée du travail, au travail de nuit, au travail des enfants, au repos hebdomadaire, aux vacances, à l'hygiène et à la sécurité, à l'assurance de formation, le cas échéant, aux services médicaux et sanitaires d'entreprises.

Article 7: L'entreprise peut verser une indemnité ou une allocation aux alternants qu'elle accueille. Elle veille à respecter l'égalité de traitement entre les alternants qu'elle accueille en formation dans l'entreprise.

Deuxième partie: les engagements du centre de formation

Article 8: Le centre de formation est responsable des alternants pendant la formation en centre Il est plus particulièrement responsable de donner à l'apprenant de façon méthodique et progressive la formation conduisant au certificat ou au diplôme visé,

Article 9: Le centre sensibilise les alternants aux comportements attendus par les entreprises d'accueil à leur égard. Elle les informe de leurs droits et devoirs au sein de l'entreprise d'accueil

Article 10: Le centre communique à l'entreprise d'accueil les objectifs d'acquisition de compétences qu'il attend de celle-ci, tels que prévus par les référentiels de formation et de certification du métier visé

Article 11: Le centre s'engage à soutenir l'entreprise d'accueil au travers des prestations de sa Cellule de Ecole / Entreprise ainsi que d'apporter le soutien des formateurs du centre à ceux de l'entreprise.

Troisième partie : les engagements de l'alternant

Article 12: L'étudiant alternant s'engage à suivre de manière assidue la formation donnée

Article 13: L'étudiant alternant s'engage à informer de manière régulière les deux parties sur le suivi de sa formation tout au long de sa réalisation et à informer dans le cas où l'étudiant alternant rencontre des difficultés

Article 14: L'étudiant alternant s'engage de suivre le règlement intérieur du centre de formation lors du suivi de sa formation, et de suivre les règlements intérieurs de l'entreprise d'accueil durant ses heures de travail. L'étudiant alternant s'engage à se référer à son tuteur si des décisions administratives ou spécifiques sont à prendre.

CONFIDENTIALITE

Article 15 : Toutes les personnes participant aux activités entrant dans le cadre de cette convention s'obligent à la plus stricte confidentialité sous peine d'engager leur responsabilité respective ;

Article 16 : La diffusion d'informations dans le cadre de publications particulières nécessite l'accord préalable et écrit des autres parties concernées. Toutes informations liées à la formation ne devront être utilisées en dehors du contexte de la formation et sont soumises à des propriétés intellectuelles propres à la formation.

REGLEMENT DES LITIGES

Article 17: En cas d'empêchement pratique ou légal de l'entreprise à respecter la convention, il est de la responsabilité de celle-ci de justifier l'incapacité à poursuivre le projet et d'informer toutes les parties prenantes impliquées.

Article 18: Les éventuels litiges relatifs à la présente convention seront soumis au règlement de médiation du Centre d'Arbitrage et de Médiation de Madagascar (Camm) et, en cas d'échec de celle-ci, au règlement d'arbitrage dudit Camm, règlements, auxquels les parties déclarent adhérer.

Ces litiges pourront traités par le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) ou le Ministère de tutelle et leurs Services Techniques Déconcentrés qui tranchent selon les normes légales et réglementaires en vigueur. Inspection du travail et juridiction territorialement compétente.

Convention établie en trois exemplaires originaux,

Fait à: le: / / /

Signature du Représentant de l'entreprise

Signature du Responsable du centre

Signature de l'alternant

CURRICULUM VITAE (CV) TUTEUR

Nom du module visé (obligatoire) :	<i>[par ex. Conduite d'engin]</i>
Nom :	<i>[Insérer le nom complet]</i>
Date de naissance :	<i>[jour/mois/année]</i>
Nationalité :	
Etat civil :	
Adresse :	<i>[Adresse exacte]</i>
Coordonnées :	<i>[Numéro de téléphone, Adresse e-mail]</i>

Etudes : *[Résumer les études secondaires/universitaires et autres études spécialisées suivies, en indiquant le nom de l'école ou université, les années d'étude et les diplômes obtenus]*

Année	Nom de l'établissement	Diplômes et certificats obtenus

Expérience professionnelle pertinente à la mission : *[Dresser la liste des emplois exercés depuis la fin des études, dans un ordre chronologique inverse, en commençant par le poste actuel ; pour chacun, indiquer les dates, le nom de l'employeur, le titre professionnel de l'employé et le lieu de travail ; pour les emplois des dix dernières années, préciser en outre le type de travail effectué et fournir, le cas échéant, les noms des clients à titre de références. Les emplois / missions qui n'ont aucun rapport avec la mission peuvent être omis.]*

Période	Nom de l'organisation ayant mandaté, Pays, Ville,	Sommaire des missions réalisées, en rapport domaine de formation visé dans le cadre d
	Expériences de formation/postes et dates d'intervention	Intitulé de la formation / prestation
	Renseignements sur contact pour références	Nombre de bénéficiaires
[par ex. Mai 2011-présent]	[par ex. Entreprise x, consultant formateur pour...dans le cadre du projet de formation y Pour obtenir références : Tél...../courriel..... ; M. Bbbbbb, Directeur]	

Autres compétences pertinentes :

Ex. Compétences	Niveau	Précisions pertinentes
Excel	Avancé	

Compétences linguistiques : A1 – Base; B1 /B2 – Moyen ; C1/C2 - Expérimenté

Langues	Lu	Parlé	Ecrit

Affiliation à des associations professionnelles et/ou groupements

Nombre d'années d'expériences

a) Professionnelles / techniques

b) En tant que formateur

Autres informations complémentaires utiles :



Certification :

Je soussigné, certifie que le présent CV me décrit de manière correcte, ainsi que mes qualifications et mon expérience professionnelle ; je m'engage à être disponible pour réaliser la mission lorsque cela sera nécessaire, au cas où le contrat serait attribué. Toute fausse déclaration ou renseignement fourni incorrectement dans le présent CV pourra justifier ma disqualification ou mon renvoi par le Client, et/ou des sanctions correspondants.

[jour/mois/année]

Nom de la personne ressource

Signature

Date

Annexe 7 : Modèle de guide de l'alternant

FICHE MEMO DE L'ALTERNANT



Informations principales

Nom :

Prénom :

Date et Lieu de naissance :

CIN :

Délivrée le :

à :

Téléphone :

Adresse :

Mail :

Etablissement :

- Dénomination :
- Adresse :
- Personne de contact :
- Contact au sein du CF :
- Nom et prénom de l'encadreur/ accompagnateur :
- Email :
- Téléphone :

Organisation de l'alternance

Métier ciblé :

Durée de l'alternance :

- Du : XXXX
- Au : XXXX

Calendrier

Période (Semaine, mois, ...)	Centre de formation	Entreprise
Exemple Semaine 1	10h	20h

Semaine 2	20h	10h
Semaine 3		

Documents requis

- Un exemplaire de la convention signée
- Règlement intérieur de l'entreprise
- Organigramme (au moins du département dans lequel l'alternant effectue son apprentissage)
- Procédures de sécurité au sein de l'entreprise
- XXXX

Autres informations

- Informations pratiques :
 - Nom et contact RH :
 - Nom et contact Tuteur :
- Pièces à fournir ou à préparer pour le dossier administratif :
 - Copie CIN
 - Certificat de résidence
 - Carte d'étudiant
 - Contact Famille

Les droits et devoirs de l'alternant

les droits	Les devoirs
▶ Un encadrement par un tuteur afin d'apprendre et de progresser ▶ Un statut de salarié de l'entreprise qui donne accès aux mêmes droits que les autres salariés ▶ Des congés payés comme n'importe quel salarié de l'entreprise. ▶ Un maintien du statut étudiant qui donne accès à des nombreux avantages	▶ Le respect du règlement intérieur de l'entreprise ▶ La ponctualité et l'assiduité ▶ L'engagement pour le poste, en réalisant les tâches qui sont demandées ▶ La présence en formation ▶ Se présenter à l'ensemble des épreuves de la certification suivie

KIT DU TUTEUR

1. Présentation du kit

Destiné au tuteur, ce livret présente la vision d'ensemble du kit de tuteur utilisé au sein de l'entreprise

Son objectif est de permettre au tuteur en tant qu'acteur de la formation de l'apprenti, de connaître dans ses détails les procédures en tant que maître d'apprentissage ainsi que les guides et checklist y afférents

2. Rôle du tuteur

En tant que tuteur/maître d'apprentissage, son rôle est de :

- ▶ Faciliter son intégration dans un premier temps, le familiariser avec son nouvel environnement
- ▶ Guider et accompagner la personne en formation pour lui permettre d'acquérir la qualification visée au sein de l'entreprise,
- ▶ Agir en cas de problème si l'alternant rencontre des difficultés durant le parcours de l'alternance (démotivation, conflits, erreurs, comportement inadapté...),
- ▶ Savoir repérer les signaux qui nécessitent un réajustement et l'accompagner dans sa montée en compétences.

3. Missions du tuteur

En tant que du tuteur / maître d'apprentissage :

- ▶ rassurez et accompagnez l'alternant en l'aidant à se poser les bonnes questions,
- ▶ lui montrant comment faire et l'aidant à identifier les critères qui vont lui permettre de s'auto-évaluer et lui montrer comment rectifier en cas d'erreur,
- ▶ lui dire à quel moment il doit vous appeler s'il a besoin de votre aide, effectuant des retours sur son travail et reconnaissez la qualité du travail effectué,
- ▶ restant à l'écoute de ses besoins et de ses aspirations, ouvrant la mission à de nouvelles activités, à l'acquisition de nouvelles compétences,
- ▶ veillant à instaurer une bonne ambiance de travail (intégration dans l'équipe, qualité de la relation avec le tuteur/maître d'apprentissage...).

4. Agenda

Agenda du tuteur/maître d'apprentissage :

- ▶ J-10 : Répertoriez les dates clés, élaborer le checklist (**Annexe 1**) afin de ne rien oublier, préparer le livret d'accueil (**Annexe 2**)

- ▶ Jour J : Fiche mémo afin d'avoir toutes les informations essentielles le/la concernant,
- ▶ J à J+7 : Entretien de début d'alternance pour bien lui expliquer ses missions et complétez la fiche de compétences et d'objectifs (**Annexe 3**) afin de bien cadrer l'année à venir,
- ▶ M+5 : Réalisez un bilan à 5 mois avec votre alternant. Pour cela, vous pouvez vous aider de notre Fiche d'évaluation. (**Annexe 4**) N'hésitez pas à vous baser sur la fiche de compétences et d'objectifs remplie durant ses premiers jours
- ▶ M+10 : Réalisez à nouveau ce même bilan à l'issue de la fin de l'alternance

La durée de la période d'essai en alternance est de 45 jours en entreprise, qui peuvent être consécutifs ou pas. Seule la durée de présence effective dans l'entreprise de l'apprenti est décomptée

Outils :

- ANNEXE 1 [Checklist pour préparer l'arrivée de l'alternant](#)
- ANNEXE 2 [Livret d'accueil](#)
- ANNEXE 3 [Fiche de compétences et objectifs](#)
- ANNEXE 4 [Fiche d'évaluation](#)

Annexe 1 : Checklist pour préparer l'arrivée de l'alternant

Objectifs	Activités à faire	Appréciation
Avant l'arrivée de votre alternant	Informez les équipes de l'arrivée de votre alternant et de son rôle	
	Présentez le profil de l'alternant : ses atouts et la manière dont il sera intégré afin qu'elles puissent être disponibles pour son accueil	☐ Insuffisant ☐ Moyen ☐ Satisfaisant
	Prévoyez éventuellement un rendez-vous individuel avec chaque service (ou collaborateur)	☐ RDV programmé ☐ RDV concluant ☐ RDV à compléter
	Préparez un kit d'intégration pour organiser la 1^{ère} journée	
	Organigramme de l'équipe Livret d'accueil Les kits Les documents administratifs Les équipements et outils de travail	☐ Insuffisant ☐ Moyen ☐ Satisfaisant
Le jour J	Envoyer un mail à votre alternant une semaine avant le jour J	
	Récapitulation du jour de démarrage de l'alternance Les informations pratiques	☐ Insuffisant ☐ Moyen ☐ Satisfaisant
	Accueil et Intégration	
	Visite des locaux Installation dans son espace de travail et la présentation de ses outils Présentation de l'équipe	☐ Insuffisant ☐ Moyen ☐ Satisfaisant
	L'entretien de début d'alternance (les missions, le périmètre et les règles de fonctionnement de l'entreprise) Le planning de la 1 ^{ère} semaine d'alternance	☐ Insuffisant ☐ Moyen ☐ Satisfaisant



Horaires

*Arrivée à ...h
Pause déjeuner de ...h à ...h
Fin de la journée à ...h *



Tenue vestimentaire

*Indiquez le code
vestimentaire attendu*



Avantages de l'entreprise

*Indiquez si l'alternant peut
bénéficier d'une mutuelle, de
titres restaurant, avantages
du CSE etc...*



Autres activités

*Indiquez les activités
sportives ou culturelles que
vous proposez aux salariés*



Comment venir ?

*Indiquez les moyens de
transport, les parkings etc...*



Où déjeuner ?

*Indiquez le restaurant
d'entreprise ou les lieux de
restauration accessibles aux
alentours*

Annexe 2 : Livret d'accueil

A. Qui sommes nous

- Mot de la direction
- Présentation de l'entreprise

B. Mon alternance

- Mes missions dans l'entreprise (fiche de poste)
- Mon équipe (supérieur hiérarchique, tuteur, autres membres de l'équipe)
- Mon parcours d'intégration (Jour J)

C. Quelques informations pratiques

- Horaires, tenue vestimentaire, avantages de l'entreprise, autres activités, moyens de transport, restauration

D. Conseils pour y arrivée

- Conseils pour briller dès l'arrivée (soigner son intégration dans l'entreprise, maintenir le lien avec son tuteur et les membres de l'équipe, être acteur de son avenir professionnel)
- Prendre quelques minutes pour se renseigner sur le secteur
- Les droits et devoirs de l'alternant

E. Des outils pour bien s'organiser

- Outils : to do list, planning

Annexe 3 : FICHE DE COMPETENCE ET OBJECTIFS

Nom et prénom de l'alternant :

Formation suivie :

Date :

Compétences à acquérir

Savoirs et connaissances du métier :

Savoirs-être :

Compétences transverses :

Objectifs	Compétences à acquérir	Bilan	Observations
Exemple : Contribuer aux missions de contrôle et d'engagement financier	Exemple : • Autonomie • Force de proposition • Rigueur pour la gestion des données chiffrées	Exemple : ☐ Acquises ☐ Non acquises ☐ A renforcer	

Annexe 5: FICHE D'EVALUATION

Nom et prénom de l'alternant :

Formation suivie :

Date :

Objectifs	Compétences à acquérir	Bilan	Observations
Exemple : Contribuer aux missions de contrôle et d'engagement financier	Exemple : • Autonomie • Force de proposition • Rigueur pour la gestion des données chiffrées	Exemple : ☐ Acquises ☐ Non acquises ☐ A renforcer	



KIT ACCOMPAGNATEUR

Accompagnateur est la personne ressource venant du centre de formation et qui assurera le suivi et l'accompagnement de l'alternant avec le tuteur en milieu professionnel.

I. MISSIONS ET ATTRIBUTIONS DE L'ACCOMPAGNATEUR

- Fournir un cadre pédagogique et des contenus de formation adaptés.
- Assurer la liaison entre l'entreprise et l'alternant pour garantir le bon déroulement de la formation.
- Évaluer les compétences acquises par l'alternant à travers des examens ou des projets.
- Offrir un soutien à l'alternant en cas de difficultés.

II. PROFIL DE L'ACCOMPAGNATEUR

(Insérer CV ou profil détaillé de l'accompagnateur pédagogique)



(Insérer le programme de formation)

Trame Appel à projets alternance_AP19_2025

Formateur(s) :

1. XXX
2. XXX
3. XXX

Tuteur (s) :

1. XXX
2. XXX

Observation globale

Annexe 10 : Grille d'évaluation (du projet soumis au FMFP)

Montant demandé au FMP (Ar)	Formulaire de soumission	Plan de formation ou à défaut une courte description du besoin urgent de formation	Le cahier des charges de la formation	Le budget détaillé	Présentation du (des) prestataires	Lettre de demande de financement	Convention tripartite	CV tuteurs	CV accompagnateurs	Justificatifs de paiement des cotisations FMP du dernier trimestre	Coût/bénéficiaire	Critères d'éligibilité				Critères liés à l'objectif stratégique du projet				Critères liés à la prestation de formation				Critères liés à la faisabilité budgétaire				Eligibilité	Critères liés à l'objectif stratégique du projet (50 points)	Critères liés à la prestation de formation (30 points)	Critères liés à la faisabilité budgétaire (20 points)	TOTAL (10 points)
												L'entreprise requérante doit avoir payé sa cotisation et son DT est suffisant pour le financement demandé	Alternants (CAP, BEP, SAC PRO, BTS, DUT, L3, M2) de formation initiale diplômante ou Pour les FPQ sanctionnées par un CFF, au moins 6 mois de formation	L'âge minimum est de 16 ans (obligatoirement d'une CIN)	Le projet comporte les données quantitatives, qualitatives et financières requises par le formulaire de réponse	Les besoins de compétences de l'entreprise sont clairement analysés et exprimés	La réponse de formation proposée est adaptée aux besoins de compétences identifiés par l'entreprise	Le porteur de projet propose un dispositif de formation respectant le cadre de l'alternance (ratio volume horaire minimum 60/40)	Le prestataire de formation dispose d'une autorisation, agrément homologation ou habilitation pour réaliser la prestation de formation	Le cahier des charges est rédigé de façon complète et explicite avec une description claire du cursus et des détails des modules	Les tuteurs ont le niveau de qualification, l'expérience et l'expertise requis pour encadrer les alternants	L'entreprise dispose d'un plateau technique disponible pour l'exercice pratique en milieu professionnel	Les modalités de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation sont clairement définies	L'entreprise qui demande le financement co-investit dans la réalisation de l'action de formation.	Le budget respecte les coûts de références mentionnés dans les coûts éligibles							
												oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	Très faible : 1 Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 4 Très bien : 5	Très faible : 1 Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 4 Très bien : 5	Très faible : 1 Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 4 Très bien : 5	Très faible : 1 Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 4 Très bien : 5	Très faible : 1 Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 4 Très bien : 5	Très faible : 1 Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 4 Très bien : 5	Très faible : 1 Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 4 Très bien : 5	Très faible : 1 Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 4 Très bien : 5									

Annexe 11 : Liste des entités référencés dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêts pour les établissements d'enseignement et de formation (professionnelle, technique, universitaire) souhaitant proposer des formations en alternance - Critères d'évaluation

ETABLISSEMENTS	REGION	PARCOURS/FILIERES PROPOSES
Université ACEEM - ACEEM BUSINESS SCHOOL	ANALAMANGA	TIC Communication Droit & Science Politique Gestion Relations internationales et Diplomatie Santé: biomédical, opticien lunetier, imagerie médicale Sciences Economiques
CNAM	ANALAMANGA	BTP Comptabilité - Audit TIC Commerce -Marketing - Vente - Mode Management -Gestion de projet Energie - Environnement - Développement Durable Formation et Insertion professionnelle RH Droit -Criminologie - Défense Chimie Electronique
CNAM	ATSIMO ANDREFANA	BTP Comptabilité - Audit TIC Commerce -Marketing - Vente - Mode Management -Gestion de projet Energie - Environnement - Développement Durable Formation et Insertion professionnelle RH Droit -Criminologie - Défense

		Chimie Electronique
ESTI - École Supérieure des Technologies de l'Information	ANALAMANGA	Réseaux et Systèmes Intégration et Développement Informatique Génie Informatique et Intelligence Artificielle (Perspective pour l'année scolaire 2025-2026) Cybersécurité Ingénierie des données et Science des données
ENI - Ecole Nationale d'Informatique	HAUTE MATSIATRA	Informatique Intelligence artificielle Expertise digitale
FANORONA	ANALAMANGA	Commis de cuisine Valet et femme de chambre Barman et Barmaid Serveur et Serveuse Réceptionniste
ININFRA - Institut National de l'Infrastructure	ANALAMANGA	Conducteur d'engins Cariste Electricien bâtiment Plombier Soudeur (Arc-MIGMAG-TIG) Maçon Mécanique auto-engins
ISCAM - Institut Supérieur de la Communication, des Affaires et du Management	ANALAMANGA	Audit et Finance (AF) Création et Développement des Affaires (CDA) International Business (IB) Marketing, Management et Innovation (MMI) Management des Ressources Humaines (MRH) Design et Innovation (DI) Management International et Développement des Affaires (MIDA)
IST - Institut Supérieur de Technologie	ANTSIRANANA	Génie industrielle Génie Management, Commerce et Services Génie civile et Génie Naval

ISTH - Institut Supérieur du Tourisme et de l'Hôtellerie	ANALAMANGA	Manager en Hôtellerie Restauration Concepteur de produits touristique et Evènementiel Guide touristique spécialisé Nature ou culture
LA RIZIERE	HAUTE MATSIATRA	Cuisine - Service en salle et en bar - Service hôtelier
MFR - Maison Familiale Rurale MIARINARIVO	ITASY	Agriculture et Elevage Pêche Artisanat
SDI - SCIENCE AND DEVELOPMENT INSTITUTE	ANALAMANGA	SCIENCES DE L'EDUCATION
UCM - UNIVERSITE CATHOLIQUE DE MADAGASCAR	ANALAMANGA	Finance et Comptabilité
VATEL	ATSIMO ANDREFANA	Hôtellerie Restauration Tourisme
VHEL ACADEMY	ATSINANANA	BTP - RS : QHSSE Qualité, Hygiène, santé, sécurité environnement
VATEL	ANALAMANGA	Hôtellerie

NB : L'entreprise porteuse pourra établir des partenariats avec d'autres établissements non mentionnés dans le tableau ci-dessus. Toutefois, tout nouvel établissement non référencé dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I) devra faire l'objet d'une évaluation préalable, fondée sur les critères suivants :

- Être homologués et autorisés par l'autorité compétente (ex : MESUPRES ou tout organisme agréé)
- Disposer d'accompagnateurs et ressources humaines disponibles pour assurer le suivi des alternants dans le cadre de la formation en centre
- Disposer des ressources pédagogiques, infrastructures et équipements/plateaux techniques nécessaires pour assurer une formation en alternance de qualité
- Proposer un parcours de formation diplômant ou certifiant
- Justifier d'une expérience significative en formation par alternance ou stages en entreprise